

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs

**Aménagement de la route départementale (RD) 126 et son raccordement à la route départementale (RD) 170 sur le territoire des communes d'Authie (14030) et de Rosel (14542)**

### AVIS DE PUBLICITÉ COLLECTIVE

Au titre de l'article L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Propriétés sises sur la commune d'Authie :

- parcelle S n° 3 sise lieudit La Croix de Gruchy,
- parcelle S n° 2 sise lieudit La Croix de Gruchy,
- parcelle S n° 35 sise lieudit Le Goupier,
- parcelle S n° 34, sise lieudit Le Goupier,
- parcelle S n° 33, sise lieudit Le Goupier,
- parcelle S n° 32, sise lieudit Le Goupier,
- parcelle S n° 38, sise lieudit Le Goupier,
- parcelle S n° 41 sise lieudit Le Goupier.

Propriétés sises sur la commune de Rosel :

- parcelle AK n° 6 sise lieudit Le Fourchet,
- parcelle AI n° 8 sise lieudit Le Fourchet,
- parcelle AI n° 116 sise lieudit Sous les rues,
- parcelle AI n° 8 sise lieudit Sous les rues,
- parcelle AH n° 23 sise lieudit La Hache.

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.311-3 et R.311-2 ;

Vu la procédure d'expropriation initiée par le département du Calvados ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2015 déclarant d'utilité publique (DUP) au profit du Conseil départemental du Calvados, les travaux et acquisitions foncières relatifs à l'aménagement de la route départementale n° 126 et son raccordement à la route départementale n° 170, sur le territoire des communes d'Authie (14030) et de Rosel (14542) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2020 portant prorogation de la déclaration d'utilité publique du projet précité ;

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 10 juillet 2025 rendue par le Juge de l'expropriation près du tribunal judiciaire de Caen ;

Il est rappelé par le département du Calvados les dispositions de l'article R.311-2 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduites :

« les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchues de tous droits à indemnité ».

Le présent avis est publié par voie d'affiche en mairie de Authie, Rosel, Cairon, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe et Rots. Cet avis est également inséré dans le journal quotidien départemental Ouest France.

À cet effet, le contact devra être pris auprès du département du Calvados à l'adresse suivante : présidence du Conseil départemental, Direction générale adjointe Aménagement et Environnement - service foncier et urbanisme, 23-25, boulevard Bertrand, BP 20520, 14035 Caen cedex 1.

## COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER Modification n° 5 du Plan local d'urbanisme de Bretteville-sur-Odon

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-2025-050, le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Bretteville-sur-Odon.

L'enquête publique se tiendra du lundi 6 octobre 2025 (à partir de 9 h 00) au vendredi 7 novembre 2025 (jusqu'à 16 h 30).

La mairie de Bretteville-sur-Odon est désignée comme siège de l'enquête publique. Un dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du Plan local d'urbanisme modifiées ainsi que les avis personnes publiques associées et l'avis de la MRAE, les actes administratifs relatifs à la procédure, l'arrêté et l'avis de mise à enquête publique, la copie des avis presse, les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, le registre d'enquête, sera tenu à la disposition du public en mairie de Bretteville-sur-Odon et au siège de la Communauté Urbaine pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous ; le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique.

Le projet de modification n° 5 du Plan local d'urbanisme sera consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Bretteville-sur-Odon :

<https://www.brettevillesurodon.fr/>

de Caen la mer : <https://caenlamer.fr/concertations-en-cours>

et sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse :

<http://www.registre-dematerialise.fr/6633>

Mairie de Bretteville-sur-Odon, 2, avenue de Woodbury, 14760 Bretteville-sur-Odon ;

lundi au vendredi : 8 h 30-12 h 00/13 h 30-17 h 00, fermé le jeudi matin.

Siège de la communauté urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen ; du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

Par écrit : un registre d'enquête à feuillets mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Bretteville-sur-Odon et à l'Hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Par voie électronique : sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <http://www.registre-dematerialise.fr/6633>

Par mail : à l'adresse suivante : [enquete-publique-6633@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6633@registre-dematerialise.fr)

Par voie postale : à l'attention du commissaire enquêteur, sous le pli cacheté, au siège de l'enquête publique, mairie de Bretteville-sur-Odon, 2, avenue de Woodbury, 14760 Bretteville-sur-Odon.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le vendredi 7 novembre 2025 à 16 h 30.

M. Christian Videau, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen.

Il recevra en mairie de Bretteville-sur-Odon (2, avenue de Woodbury, 14760 Bretteville-sur-Odon), les observations orales et écrites des intéressés :

- lundi 6 octobre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 22 octobre 2025, de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 31 octobre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 7 novembre 2025, de 14 h 00 à 16 h 30.

À l'expiration du délai de l'enquête prévue par l'article 2, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'1 mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer et à Mme la Présidente du tribunal administratif, son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du rapport, accompagnée des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur, sera adressée par l'autorité compétente au maire de Bretteville-sur-Odon et au préfet du département du Calvados.

Le public pourra les consulter à la mairie de Bretteville-sur-Odon et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

La procédure de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme n'est pas soumise à évaluation environnementale.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Des informations peuvent également être demandées à M. le Maire de Bretteville-sur-Odon par voie postale.

À l'issue de l'enquête publique, le Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par le Conseil Municipal.

## Vie des sociétés

**LES DELICES DE MALAU**  
SARL au capital de 2 000 euros  
Siège social : 5, venelle du Chêne  
14690 PONT-D'OUILLY  
RCS Caen 909 326 936

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**  
Aux termes de l'AG du 6 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social au 2, impasse Hôtel-Suard, 14240 Les Loges à compter du 6 octobre 2025. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Caen.

**Notre publication adhère à**

**ARPP**  
dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au :

**ARPP**  
autorité de régulation professionnelle de la publicité  
23 rue Auguste Vacquerie  
75116 Paris  
[www.arpp-pub.org](http://www.arpp-pub.org)

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

## Autres légales

**GARANTIE FINANCIÈRE**  
La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité Entara, 9, avenue des Coteaux, 14790 Ver-sur-Poulley, immatriculée au RCS 901 609 917 pour son activité de : - transaction immobilière depuis le 6 août 2021 auprès de son garant financier, Galian-SMABTP, société anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de Galian-SMABTP, 89, rue la Boétie, 75008 Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

**AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT**  
Par testament olographe du 14 octobre 1982, Mme Lucie Thérèse Marie Juliette Jamet née à Lingèvres (Calvados) le 12 septembre 1927, demeurant à Val-d'Arny (14210), 17, rue Croix Picard, Noyers-Bocage, veuve de M. Gustave Arthur Louis Tostain, décédée à Ifs (Calvados) le 9 août 2025, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Cindy Gack notaire à Tilly-sur-Seulles, suivant procès-verbal en date du 23 septembre 2025, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de Caen, le 30 septembre 2025. Les oppositions sont à former en l'étude de Me Cindy Gack, notaire susnommé, chargé du règlement de la succession.

Cindy GACK.

**Bayeux intercom**  
l'entente commune

**Modification n° 7 du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) de Bayeux Intercom**

**1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté du 22 septembre 2025, le président de la communauté de communes de Bayeux Intercom a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 7 du PLUI de Bayeux Intercom.

À cet effet a été désigné par le tribunal administratif de Caen, M. Henri Lepoutour, professeur chef de travaux sciences et technologies industrielle à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur, en vue de procéder à l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du lundi 27 octobre 2025 à 9 h 00 au vendredi 28 novembre 2025 à 17 h 00 précises, soit 33 jours consécutifs. Le dossier d'enquête au format papier et sur un poste informatique sera consultable au siège de l'enquête publique, ainsi que, au format papier, dans les mairies où se tiendront des permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique au format numérique et les avis émis sont consultables sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.bayeux-intercom.fr> et à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plui-7-bayeux>

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts au siège de Bayeux Intercom et dans les mairies de l'intercom où se tient une permanence du commissaire enquêteur, ou les adresser à l'attention de M. le Commissaire enquêteur :

- par courrier : Bayeux Intercom, 4, place Gauquelin-Despallières, 14400 Bayeux,
- par mail : [modification-plui-7-bayeux@mail.registre-numerique.fr](mailto:modification-plui-7-bayeux@mail.registre-numerique.fr)

Toute personne pourra, sur demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Président de Bayeux Intercom. Des informations complémentaires sur la procédure peuvent être obtenues par mail auprès de Lucie Freulon ([freulon@bayeux-intercom.fr](mailto:freulon@bayeux-intercom.fr)).

Le commissaire enquêteur assurera des permanences au siège de Bayeux Intercom :

- lundi 27 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 28 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Il assurera également des permanences :

- En mairie de Bayeux :  
- jeudi 30 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,  
- lundi 24 novembre 2025 de 15 h 00 à 18 h 00.
- En mairie de Esquay-sur-Seulles :  
- mardi 4 novembre 2025 de 17 h 00 à 19 h 00.
- En mairie de Saint-Vigor-le-Grand :  
- samedi 15 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- jeudi 20 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

À l'expiration du délai d'enquête, le vendredi 28 novembre 2025 à 17 h 00, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées au siège de Bayeux Intercom pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront disponibles sur le site internet de la communauté de communes.

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire de Bayeux Intercom se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 7 du PLUI de Bayeux Intercom.

## A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse



Société « Ouest-France »  
S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance  
au capital de 300 000 €.

**Siège social :** 10 rue du Breil - 35000 Rennes  
Tél. 02 99 32 60 00  
[www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)

**Adresse postale :** 10 rue du Breil  
35051 Rennes cedex 9

**Rédaction de Paris :**  
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

**Fondateur :** M. Paul Hutin Desgrées.  
**Cofondateur :** M. François Desgrées du Lou.  
**Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :** M. François Régis Hutin.

**Directeur de la publication :**  
M. François-Xavier Lefranc.

**Rédacteurs en chef :**  
M. Philippe Boissonnat,  
Mme Laetitia Greffé,  
M. Sébastien Grosmaître.

**Membres du Directoire :**  
MM. François-Xavier Lefranc, Président,  
Fabrice Bazard, Directeur Général,  
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

**Membres du Conseil de Surveillance :**  
MM. David Guiraud, Président,  
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente  
Valérie Cottareau, Elsa Da Costa,  
Annabel Desgrées du Lou,  
Laurence Méhaignerie,  
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,  
Thierry Maillard.  
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,  
Association Ouest-France Solidarité représentée  
par M. Paul Hutin.

**Principale associée :** SIPA  
(Société d'investissements et de participations).  
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste,  
association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de  
MM. David Guiraud, Président ; Bertrand Badré,  
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,  
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,  
Gabriel Pettipont, Mmes Christine Blanc Patin,  
Annabel Desgrées du Lou,  
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,  
Marie-Trinité Touffat.

**Abonnement**  
Retrouvez nos offres sur [abo.ouest-france.fr](http://abo.ouest-france.fr)  
Tarif 1 an : 462 €

**Une question sur votre abonnement ?**  
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur [moncompte.ouest-france.fr](http://moncompte.ouest-france.fr)

**Publicité extralocale :** 366 SAS  
Tél. 01 80 48 93 66. [www.366.fr](http://www.366.fr)

**Publicité locale :** Additi média  
Tél. 02 19 29 04 27. [additiimedia.fr](http://additiimedia.fr)

**Commission paritaire n° 0630 C.86666**  
N° ISSN : 0999-2138.

**Impression :** Ouest-France, 10 rue du Breil,  
35051 Rennes cedex 9.  
Parc d'activité de Tournebride,  
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.  
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.  
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du  
jeudi 9 octobre 2025 :  
434 016

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502



## Réservé aux abonnés

LaPlace | **ouest france**

# Parrainez un proche et recevez 100€\*!

## POUR VOUS

**Un chèque cadeau d'une valeur de 100€**

à valoir dans plus de 500 enseignes partenaires.

Retrouvez la liste sur [www.cadostore.com](http://www.cadostore.com)



## POUR VOTRE FILLEUL

**6 mois d'abonnement au Pack Famille pour 99€**

**-65%**  
sur son abonnement



Le journal et les suppléments papier livrés chez lui tôt le matin

+ L'accès à tous les contenus numériques pour lui et 4 personnes de son choix

+ Un accès à LaPlace, l'espace réservé aux abonnés, pour gagner des cadeaux et participer à de nombreux événements !

Retrouvez-nous sur [laplace.ouest-france.fr](http://laplace.ouest-france.fr)

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h  
CODE : S251OPFI/AP3C

Envoyez le bon sans affranchir à :  
**Service Clients - Libre réponse 25295**  
35099 Rennes Cedex 9

## BULLETIN DE PARRAINAGE

✓ **OUI, je souhaite parrainer un proche :**

AP3C

**1. JE CHOISIS LA FORMULE ET COMPLÈTE MES COORDONNÉES ET CELLES DU BÉNÉFICIAIRE**

**Pack Famille 6 mois pour 99€** C251OPFI-1  
au lieu de 291€\*\*, soit 65% de réduction

Et pour moi  
100€ en chèque cadeau



**Pack Famille 3 mois pour 60€** C251OPFI-3  
au lieu de 145,50€\*\*, soit 58% de réduction

Et pour moi  
60€ en chèque cadeau



### Mes coordonnées

Nom

Prénom

CP

Ville

Tél. portable

N° Abonné

Pour me retrouver plus facilement

### Les coordonnées de mon filleul

Mme  M.

Nom

Prénom

Adresse

CP  Ville

Tél.

Email

En renseignant son email, il accèdera à ses contenus numériques

### 2. JE CHOISIS MON MOYEN DE PAIEMENT

**Par chèque** d'un montant de 99€ ou 60€ selon la formule retenue à l'ordre de Ouest-France, à joindre par le parrain ou le filleul.

**FACILE, je paie déjà mon abonnement par prélèvement** et souhaite offrir ce nouvel abonnement. Le montant de 99€ ou 60€ selon la formule retenue sera alors prélevé directement sur le compte associé à mon prélèvement.

Signature

\* En chèque cadeau. \*\* Voir conditions sur [o-f.fr/abo/parrain](http://o-f.fr/abo/parrain). Délai de réception du chèque cadeau : 8 semaines maximum.

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à [pdp@sipa.ouest-france.fr](mailto:pdp@sipa.ouest-france.fr) ou par courrier à : DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 - ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directeur et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483\_03HKQW.